



Société Anonyme au capital de 200 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS-

I.U. : N° 0012357S

Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343 106

La BTK est notée, sur l'échelle nationale, **B(tun)** à long terme avec perspective d'évolution stable et **B(tun)** à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 7 octobre 2024.

**NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET A L'ADMISSION AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTK 2024-1 »**

**DE 25.000.000 DE DINARS**

**EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**Prix d'émission : 100 dinars**

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	TMM + 2,50%	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année.

**Notation de l'emprunt :**

La présente émission a reçu la note provisoire **B(EXP)(tun)\*** sur l'échelle de notation nationale par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 27 novembre 2024.

N° 24 / 1141 du 02 DEC 2024 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Responsable de l'information**

Monsieur Bilel JARRAYA

Directeur de la Direction Centrale Financière à la Banque Tuniso-Koweïtienne «BTK»

Tel. : 71 204 000 / Fax : 71 343 106 / Email : Bilel.JARRAYA@btknet.com

**Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération**



**BTK Conseil – Intermédiaire en Bourse**

Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tél. : 71 204 056 - Fax : 71 255 047 - E-mail : BTK.CONSEIL@btknet.com



Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence BTK 2024 enregistré par le CMF en date du 30/08/2024 sous le n° 24/006 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 02 DEC 2024 sous le N° 24 / 006 / A 001

La présente note d'opération, le document de référence ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de la BTK – 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

(\*) Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du CMF et avant la période de souscription sur son site internet [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

**Décembre 2024**

# SOMMAIRE

<b>FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTK 2024-1 » .....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION .....</b>	<b>6</b>
1.1 - RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.3 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.4 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION	7
<b>CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION .....</b>	<b>8</b>
2.1 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	8
2.1.1 - Décisions à l'origine de l'emprunt	8
2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération	8
2.1.3 - Période de souscriptions et de versements	9
2.1.4 - Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public	9
2.1.5 - But de l'émission	9
2.2 - CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	10
2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres	10
2.2.2 - Prix de souscription et d'émission	10
2.2.3 - Date de jouissance en intérêts	10
2.2.4 - Date de règlement	10
2.2.5 - Taux d'intérêt	10
2.2.6 - Intérêts	11
2.2.7 - Amortissement et remboursement	11
2.2.7.1 - Tableau d'amortissement de l'emprunt BTK 2024-1	13
2.2.7.2 - Tableau d'amortissement d'une obligation	13
2.2.8 - Prix de remboursement	13
2.2.9 - Paiement	13
2.2.10 - Marge actuarielle (souscription à taux variable)	13
2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	14
2.2.11.1 - Durée totale	14
2.2.11.2 - Durée de vie moyenne	14
2.2.12 - Garantie	14
2.2.13 - Notation	14
2.2.13.1 - Notation de la Banque	14
2.2.13.2 - Notation de l'emprunt	14
2.2.14 - Mode de placement	15
2.2.15 - Organisation de la représentation des obligataires	15
2.2.16 - Fiscalité des titres	15
2.3 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	15
2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	15
2.3.2 - Marché des titres	15
2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing	16
2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige	16
2.3.5 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	16
<b>BULLETIN DE SOUSCRIPTION .....</b>	<b>17</b>

## FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTK 2024-1 »

L'emprunt obligataire « BTK 2024-1 » est émis pour un montant de **25 000 000 de dinars** divisé en **250 000 obligations** de **100 dinars** de nominal selon les conditions suivantes :

Durée	Taux	Amortissement
5 ans	TMM + 2,50%	Annuel constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la première année.

- ▀ **Dénomination de l'emprunt** : BTK 2024-1
- ▀ **Montant** : 25 000 000 de dinars.
- ▀ **Nombre d'obligation à émettre** : 250 000 obligations.
- ▀ **Valeur Nominale des obligations** : 100 dinars par obligation.
- ▀ **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- ▀ **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- ▀ **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation
- ▀ **Période de souscription** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **15/01/2025**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 250 000 obligations.  
  
En cas de non placement intégral de l'émission au **15/01/2025** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.  
  
Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.
- ▀ **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **18/12/2024**, auprès de BTK Conseil – Intermédiaire en Bourse, sis au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis.  
  
**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. notation de l'emprunt page 14).**

- **Date de jouissance** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
- Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/01/2025**, seront décomptés et payés à cette date.
- Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/01/2025**.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à taux variable TMM + 2,50% brut l'an .
- **Durée** : 5 ans.
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans.
- **Marge actuarielle (Taux variable)** : **2,50%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- L'emprunt sera amorti en totalité le **15/01/2030**.
- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/01/2026**.
- Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Régime Fiscal** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
- **Notation de la société** : En date du 7 octobre 2024, Fitch Ratings a attribué à la BTK, la note nationale à long terme B(tun), avec perspective d'évolution stable et la note nationale B(tun) à court terme.

- **Notation de l'emprunt** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **27 novembre 2024** une notation provisoire à long terme **B(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « BTK 2024 - 1 ». 

**Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**
- **Cotation en Bourse** : La BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse BTK Conseil de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « BTK 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing** : La BTK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **BTK 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
- **Tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BTK 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil – Intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations y afférente.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

## CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

### 1.1 - Responsable de la note d'opération

Monsieur Lassaad BEN ROMDHANE  
Directeur Général de la BTK

### 1.2 - Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Directeur Général de la Banque  
Monsieur Lassaad BEN ROMDHANE



### 1.3 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité de la note d'opération. »

**BTK Conseil – Intermédiaire en Bourse**  
Le Directeur Général  
Monsieur Zaher JBELI



## 1.4 - Responsable de l'information

### Monsieur Bilel JARRAYA

Directeur de la Direction Centrale Financière à la Banque Tuniso-Koweitienne - BTK  
10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tel. : 71 204 000

Fax : 71 343 106

Email : Bilel.JARRAYA@btknet.com

La notice légale est publiée au JORT N° 142 du 06/12/2024

 **Conseil du Marché Financier**  
N° 24/Visa n° 1141 du 02 DEC 2024  
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994  
Le Président du Conseil du Marché Financier  
  
Nomé: Salah ESSAYE



## CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

### 2.1 - Renseignements relatifs à l'émission

#### 2.1.1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le **16 octobre 2023**, a décidé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés, au cours des exercices 2023 et 2024, pour un montant total maximum de 150 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Elle a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **25 septembre 2024**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant pouvant atteindre les 70 millions de dinars, selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans
- Catégorie A :
  - ✓ Remboursement : Annuel constant
  - ✓ Taux d'intérêt:
    - Taux fixe : de (10,45%) à (10,60%) brut l'an ; et/ou
    - Taux variable : de TMM+2,50% à TMM+2,70% brut l'an.
- Catégorie B :
  - ✓ Remboursement : In fine
  - ✓ Taux d'intérêt : de TMM+2,50% à TMM+2,75% brut l'an.

Le Conseil d'Administration a chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché, et de procéder aux ajustements nécessaires selon les conditions du marché.

La Direction Générale de la BTK a décidé, en date du **25 novembre 2024**, d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes :

Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
25 000 000 de Dinars	5 ans	TMM + 2,50%	Annuel constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la première année.

#### 2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération

##### Montant :

L'emprunt obligataire « **BTK 2024-1** » est d'un montant de **25 000 000 de dinars**, divisé en 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTK 2024-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Produit brut et produit net de l'emprunt :**

Le produit brut du présent emprunt est de 25 000 000 de dinars.

Les commissions de placement s'élèveraient à 212 500 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 17 500 dinars, les frais de la BVMT sont de 7 750 dinars HT, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 19 858 dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc... sont estimés à 2 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 259 608 dinars et un produit net de l'emprunt de 24 740 392 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	25 000 000	100,000
Total des frais	259 608	1,038
<b>Produit Net</b>	<b>24 740 392</b>	<b>98,962</b>

**2.1.3 - Période de souscriptions et de versements**

Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le **18/12/2024** et clôturées au plus tard le **15/01/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (25 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt page 14).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 250 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **15/01/2025** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

**2.1.4 - Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **18/12/2024** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis.

**2.1.5 - But de l'émission**

La BTK de par son statut de banque universelle est appelée à mobiliser des ressources stables.

Cette émission obligataire permettra ainsi de contribuer au financement de son activité avec une meilleure adéquation entre les maturités et les taux des ressources avec ceux des emplois. De même, conformément à son plan stratégique, cette émission permettra à la banque de développer son offre de produits et services ainsi que le financement de ses investissements.

## 2.2 - Caractéristiques des titres émis

### 2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres

- ▀ **Dénomination de l'emprunt** : BTK 2024-1
- ▀ **Nature des titres** : Titres de créance
- ▀ **Forme des titres** : Nominatives
- ▀ **Catégorie des titres** : Ordinaire
- ▀ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- ▀ **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par BTK Conseil - intermédiaire en bourse.  
  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité d'obligations souscrites.

### 2.2.2 - Prix de souscription et d'émission

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payable intégralement à la souscription.

### 2.2.3 - Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/01/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/01/2025**.

### 2.2.4 - Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### 2.2.5 - Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à **taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,50% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier** de l'année **N-1** au mois de **décembre** de l'année **N-1**.

## 2.2.6 - Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **15 janvier** de chaque année.  
La dernière échéance est prévue pour le **15/01/2030**.

Le montant total des intérêts serait de **7 859 250 Dinars** (en considérant un taux nominal de **10,479%** calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de novembre 2023 au mois d'octobre 2024, soit 7,979% majorée de 2,50%, à titre indicatif).

## 2.2.7 - Amortissement et remboursement

Amortissement annuel constant de 20 dinars, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation et ce, à partir de la première année suivant la date limite de la clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/01/2030**.

### Tableaux d'amortissement de l'emprunt :

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit.

Le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de 2,50% (soit la moyenne des TMM+2,50%).

Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux, la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de novembre 2023 au mois d'octobre 2024) soit 7,979% majorée de 2,50% soit 10,479%.

Pour les besoins de la simulation, ces taux ont été figés à leurs valeurs jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ▀ **Montant de l'emprunt obligataire** : 25 000 000 Dinars.
- ▀ **Nombre d'obligations** : 250 000 obligations.
- ▀ **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- ▀ **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en Bourse** : **15/01/2025**
- ▀ **Date du premier remboursement du capital** : **15/01/2026**
- ▀ **Date du premier paiement des intérêts** : **15/01/2026**
- ▀ **Date de la dernière échéance** : **15/01/2030**

▀ **Amortissement** : Amortissement Annuel constant de 20 dinars, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation et ce, à partir de la première année suivant la date limite de la clôture des souscriptions.

▀ **Taux d'intérêt nominal** : TMM + 2,50% brut l'an soit 10,479% brut l'an (à titre indicatif). C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, à savoir du mois de novembre 2023 au mois d'octobre 2024, majorée de 2,50%.

▀ **Evolution du TMM durant les dix dernières années :**

Mois (en %)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	4,710	4,890	4,250	4,260	5,530	7,240	7,810	6,150	6,190	7,960	7,980
Février	4,680	4,800	4,220	4,290	5,610	7,280	7,840	6,230	6,250	8,020	7,970
Mars	4,720	4,820	4,200	4,290	6,040	7,900	7,350	6,230	6,260	8,050	7,960
Avril	4,720	4,800	4,240	4,410	6,500	7,860	6,800	6,250	6,260	8,010	7,970
Mai	4,700	4,770	4,250	4,830	6,390	7,830	6,800	6,250	6,600	8,000	7,970
Juin	4,780	4,800	4,210	4,940	6,720	7,830	6,800	6,260	7,010	8,000	7,970
Juillet	4,980	4,780	4,320	5,150	7,250	7,830	6,820	6,290	7,020	8,000	7,980
Août	4,940	4,750	4,200	5,190	7,250	7,830	6,790	6,260	7,030	8,000	7,990
Septembre	4,920	4,770	4,260	5,220	7,290	7,820	6,760	6,250	7,030	7,990	7,990
Octobre	4,930	4,750	4,330	5,230	7,270	7,810	6,300	6,240	7,230	7,990	7,990
Novembre	4,930	4,300	4,230	5,230	7,250	7,800	6,130	6,250	7,270	7,990	
Décembre	4,880	4,280	4,260	5,230	7,240	7,810	6,120	6,250	7,260	7,990	

Source : BCT

▀ **Définition du TMM :**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

**2.2.7.1 - Tableau d'amortissement de l'emprunt BTK 2024-1**

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	25 000 000				
2026		5 000 000	20 000 000	2 619 750	7 619 750
2027		5 000 000	15 000 000	2 095 800	7 095 800
2028		5 000 000	10 000 000	1 571 850	6 571 850
2029		5 000 000	5 000 000	1 047 900	6 047 900
2030		5 000 000	0	523 950	5 523 950
<b>TOTAL</b>		<b>25 000 000</b>		<b>7 859 250</b>	<b>32 859 250</b>

**2.2.7.2 - Tableau d'amortissement d'une obligation**

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	100,000				
2026		20,000	80,000	10,479	30,479
2027		20,000	60,000	8,383	28,383
2028		20,000	40,000	6,287	26,287
2029		20,000	20,000	4,192	24,192
2030		20,000	0,000	2,096	22,096
<b>TOTAL</b>		<b>100,000</b>		<b>31,437</b>	<b>131,437</b>

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 25 000 000 dinars.

La BTK s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 25 000 000 dinars.

**2.2.8 - Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**2.2.9 - Paiement**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/01/2026**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**2.2.10 - Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'octobre 2024, qui est égale à 7,979% et qui est supposée

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,479%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

## **2.2.11 - Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt**

### **2.2.11.1 - Durée totale**

Les obligations du présent sont émises pour une durée de **5 ans**.

### **2.2.11.2 - Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 années** pour les obligations du présent emprunt.

## **2.2.12 - Garantie**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

## **2.2.13 - Notation**

### **2.2.13.1 - Notation de la Banque**

En date du **07/10/2024**, Fitch Ratings a attribué la note nationale à long terme à la BTK, **B(tun)**, avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à **B(tun)**. Ci-après le lien de ladite notation : [www.fitchrating.com](http://www.fitchrating.com)

**La BTK s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

### **2.2.13.2 - Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **27 novembre 2024** une notation **provisoire** à long terme **B(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **BTK 2024 - 1** » objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.**

**Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

### **2.2.14 - Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK , 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis.

### **2.2.15 - Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **2.2.16 - Fiscalité des titres**

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

## **2.3 - Renseignements généraux**

### **2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « BTK 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil – Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

### **2.3.2 - Marché des titres**

Les actions de la BTK sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire émis par la BTK cotés sur le marché obligataire, il s'agit de l'emprunt obligataire BTK 2009.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt « BTK 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing**

La BTK s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire «BTK 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### **2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

### **2.3.5 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.



Société Anonyme au capital de 200 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS-  
I.U. : N° 00123575

**Objet :** Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.  
La BTK est notée, B(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation **Fitch Ratings** en date du 7 octobre 2024

**EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2024-1**  
**D'UN MONTANT DE 25.000.000 DE DINARS DIVISE EN 250 000 OBLIGATIONS DE 100 DINARS CHACUNE**

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt obligataire « BTK 2024-1 » a reçu la note provisoire B(EXP)(tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **27 novembre 2024**

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	TMM + 2,50%	Annuel constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la première année.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2023  
Délibération du Conseil d'Administration du 25 septembre 2024



Notice légale publiée au JORT n° 142 du 06/12/2024

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° .....**

**Je (nous) soussigné(s) :**

Nom et prénom : (1) Mme Mlle Mr .....  
Nationalité : .....  
Pièce d'identité : (1) CIN  Carte de séjour Passeport N° ..... délivrée le : ...../...../..... à .....  
Profession/activité : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Payés : ..... Tel. : .....

**Agissant pour le compte (4):**  De moi-même  
 Du mandant en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... dont **copie originale ou conforme est jointe à la présente.**

**Identité du mandant :**

**Personne Physique :** (1) Mme Mlle Mr

Nom et prénom : .....

Pièce d'identité : (1) CIN  Carte de séjour Passeport  
N° ..... délivrée le : ...../...../..... à .....

Profession/activité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Payés : ..... Tel. : .....

**Personne morale :**

Raison Sociale : .....

Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire

IU n° : .....

Déclare (ons) souscrire à..... obligations nominatives de l'emprunt "BTK 2024-1" au taux d'intérêt TMM + 2,50% ; durée 5 ans au prix de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/01/2025**, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le **15 janvier** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique à partir du **15/01/2025** et remboursables annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la première année, soit le 1/5<sup>ème</sup> de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTK 2024 » et de son actualisation et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signaler que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- en espèces
- par chèque n° ..... du ..... tiré sur ..... Agence .....
- par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert à ..... Agence .....

la somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) .....

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soit déposés chez (3) ..... en (1) gestion libre  
compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,  
le second servant de souche

Tunis, le .....2024

Signature<sup>(4)</sup>

(1) Cocher la case correspondante  
(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)  
(3) Indiquer le nom du dépositaire  
(4) faire précéder la signature de la mention " Lu et Approuvé "



Société Anonyme au capital de 200 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal 100 dinars entièrement libérées  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 TUNIS-  
I.U. : N° 00123575

**Copie**

**Objet :** Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.  
La BTK est notée, B(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation **Fitch Ratings** en date du 7 octobre 2024

**EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2024-1**  
**D'UN MONTANT DE 25.000.000 DE DINARS DIVISE EN 250 000 OBLIGATIONS DE 100 DINARS CHACUNE**

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt obligataire « BTK 2024-1 » a reçu la note provisoire B(EXP)(tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **27 novembre 2024**

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	TMM + 2,50%	Annuel constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la première année.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2023  
Délibération du Conseil d'Administration du 25 septembre 2024

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 24/1141 du 02 DEC 2024

Notice légale publiée au JORT n° 142 du 06/12/2024

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° .....**

**Je (nous) soussigné(s) :**

Nom et prénom : (1) Mme Mlle Mr .....  
Nationalité : .....  
Pièce d'identité : (1) CIN  Carte de séjour Passeport N° ..... délivrée le : ...../...../..... à .....  
Profession/activité : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Payés : ..... Tel. : .....

**Agissant pour le compte (1):**  De moi-même  
 Du mandant en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... dont **copie originale ou conforme est jointe à la présente.**

**Identité du mandant :**

**Personne Physique :** (1) Mme Mlle Mr

Nom et prénom : .....

Pièce d'identité : (1) CIN  Carte de séjour Passeport  
N° ..... délivrée le : ...../...../..... à .....

Profession/activité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Payés : ..... Tel. : .....

**Personne morale :**

Raison Sociale : .....

Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire

IU n° : .....

Déclare (ons) souscrire à ..... obligations nominatives de l'emprunt "BTK 2024-1" au taux d'intérêt TMM + 2,50% ; durée 5 ans au prix de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/01/2025**, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le **15 janvier** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique à partir du **15/01/2025** et remboursables annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la première année, soit le 1/5<sup>ème</sup> de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTK 2024 » et de son actualisation et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signaler que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- en espèces
- par chèque n° ..... du ..... tiré sur ..... Agence .....
- par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert à ..... Agence .....

la somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) ..... obligations.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soit déposés chez (3) ..... en (1) gestion libre  
compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,  
le second servant de souche

Tunis, le .....2024

Signature<sup>(4)</sup>

(1) Cocher la case correspondante  
(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)  
(3) Indiquer le nom du dépositaire  
(4) faire précéder la signature de la mention " Lu et Approuvé "